


REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DES YVELINES	C.C.A.S. DE LA CELLE SAINT-CLOUD	La Celle Saint-Cloud 
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.		Délibération n° DEL 26-04 Du 21 mai 2026
L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mai, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués à domicile le 13 mai 2026, se sont réunis dans la salle de l'atelier à la médiathèque, sous la présidence de Monsieur Richard LEJEUNE, Président du Centre Communal d'Action Sociale.		
EN EXERCICE : 13 PRESENTS : 12 POUVOIRS : 1 VOTANTS : 13	POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	
<p>PRESENTS</p> <p>Monsieur Richard LEJEUNE, Maire et Président du C.C.A.S.</p> <p>Madame Anne CHAPELET, Maire Adjoint</p> <p>Monsieur Mohamed KASMI, Maire Adjoint</p> <p><i>Mesdames et Monsieur les Conseillers municipaux :</i></p> <p>Madame Mahaba AL QAWACHI, Madame Danielle RAVILLION, Madame Dominique PAGES</p> <p><i>Mesdames et Messieurs les Membres associatifs :</i></p> <p>Madame Christine BOREL, Madame Françoise CACLIN, Madame Abir SAMMOURI, Madame Isabelle TANGISINA, Monsieur Philippe POUDOU, Monsieur Alain ROZANSKI</p> <p>ABSENTS</p> <p>Monsieur Adrien BONIN</p> <p>PROCURATIONS</p> <p>Monsieur Adrien BONIN à Madame Mahaba AL QAHWACHI</p>		
Objet : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		
<p>- Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 123 -4 à L. 123-9 et R. 123-8 à R.123-29,</p> <p>- Vu l'article R.123-19 du code de l'action sociale et des familles prévoyant que le conseil d'administration du CCAS établit son règlement intérieur, lequel a vocation à définir l'organisation et le fonctionnement interne du conseil d'administration dans le respect des règles préalablement fixées par le code de l'action sociale et des familles aux articles R.123 -8 à R.123-29.</p> <p><i>Le Conseil d'administration du C.C.A.S.,</i></p> <p><i>Après en avoir délibéré,</i></p> <p><i>A l'unanimité des membres présents et représentés,</i></p> <p>DECIDE</p> <p><u>Article 1</u> : l'adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration de La Celle Saint Cloud tel que présenté en annexe.</p> <p><u>Article 2</u> : Ce règlement définit l'organisation et le fonctionnement interne du Conseil d'Administration du C.C.A.S.</p>		

Article 3 : Ce règlement peut à tout moment, faire l'objet de modifications par délibération du Conseil d'Administration.

Article 4 : Monsieur le Président ou son représentant, la directrice par intérim du C.C.A.S., sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Pour extrait conforme au Registre
Le Président du C.C.A.S.

Richard LEJEUNE


Maire



Vice-Président de Versailles Grand Parc

Accusé de réception en Préfecture
078-267800480-20260521-DEL_26-04-DE
Date de transmission : 27/05/2026
Date de réception en Préfecture : 27/05/2026
Date de publication : 27/05/2026